

COMMUNE de VILLELAURE

REGIE LOCATION du BROYEUR RABAUD

Fiche de demande de Location

Barème : 15 euros la journée – 30 euros le week-end

Date de la demande :

NOM et Prénom :

Adresse détaillée :

Téléphone :

Date prévisionnelle d'enlèvement au centre technique :

SERVICE ADMINISTRATIF : *(Opérations à réaliser)*

- Remise au demandeur de deux exemplaires de la convention de location avec en annexe la notice technique du broyeur.
- Copie de l'attestation de responsabilité civile du demandeur à jour
- Réception du chèque du montant de la location
- Réception du chèque de caution de 1000 euros. Ce dernier sera conservé en mairie et remis au locataire après restitution du broyeur.

La présente fiche doit être transmise au responsable du service technique. Une photocopie doit être remise au demandeur et une copie conservée en mairie.

Remarque :

Le demandeur doit impérativement prendre connaissance de la convention et de la notice technique en annexe, parapher chaque page de ces documents et signer les deux exemplaires. Il sera ensuite contacté par le service technique pour l'enlèvement du broyeur, après remise d'un exemplaire de la convention et de la notice technique signées et prise en main du matériel.

Signature du demandeur

Signature de l'agent administratif